

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_010

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise BATI MONT-BLANC en date du 13 Janvier 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons et le stationnement durant la pose d'échafaudages pour travaux de couverture et peinture de façades, Avenue de la Colombière et Rue du Bourg Dehors.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation des piétons sera perturbée et une déviation sera mise en place par l'entreprise, **du Vendredi 13 Janvier 2023 au Samedi 15 Avril 2023.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

A Scionzier, le 13 Janvier 2023

